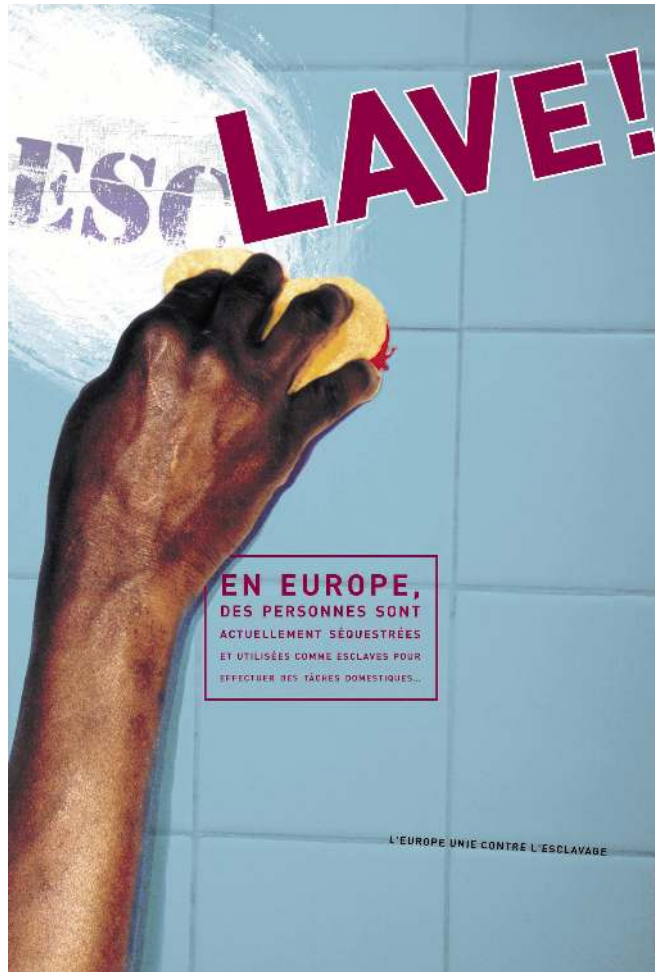


RAPPORT D'ACTIVITE 2004
du
Comité Contre l'Esclavage Moderne
(CCEM)



© Guillaume Bullat

Coordonné par Marc Béziat, délégué général

SOMMAIRE

Organigramme

Historique

Suivi juridique

- les signalements répertoriés
- bilan des procédures juridiques
- les procédures de régularisation de situations administratives

L' accompagnement social

- l'appartement
- les familles d'accueil
- les bénévoles et les partenaires

Le développement du CCEM

- En région : Bordeaux, Lyon, Martinique
- En Europe
- A Madagascar

La lettre trimestrielle "Esclaves, Encore"

Une médiatisation constante

Les Finances

Vie interne de l' association

- L'organisation
- Assemblée générale, Bureau exécutif et Conseil d'administration

ORGANIGRAMME DU CCEM

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Bureau exécutif

Sylvie **O'DY*** Présidente, Olivier **BRISSON*** Trésorier, Marie-Aimée **PIRIOU*** Secrétaire Générale

Membres

Nicole **ANTHEAUME*** (Retraitée), Emmanuelle **HAUSER-PHELIZON*** (Avocate), Françoise **FAVARO*** (Avocate), Jean-Marie **BORZEIX*** (Journaliste), Alain **MOREAU*** (Scénariste), Eric **DUSSEUX*** (Médecin), Christine **ZEKOU*** (Infirmière), Robert **MIGNEAU*** (Retraité), Christine **LAZERGES*** (Professeur de droit), Hubert **PREVOT*** (ancien Maître de requête à la Cour des Comptes), Franceline **LEPANY*** (Avocate)

DIRECTRICE

Zina ROUABAH

JURIDIQUE

Juristes :

Bénédicte BOURGEOIS
Angèle NAJJAR

SOCIAL

Assistante sociale : Orientation professionnelle :

Corinne BRISSON
Monique BERNARD*

INTERNATIONAL

Madagascar :

Huguette ANDRIATSIVOH*

CORRESPONDANTS REGIONAUX

Antenne d' Aquitaine : Antenne Rhône-Alpes : Antenne Martinique : Provence-Côte d' Azur :

Me Dominique DELTHIL*
Claude DUCOS*
Annie CHANDEY*
Association "Esclavage Tolérance Zéro"

RELATIONS DIPLOMATIQUES

Sylvie O' DY*

MÉDIAS

Porte-paroles : Concepteur Internet : Journal "Esclaves, encore"

Sylvie O' DY*et Zina ROUABAH
Jean-Pierre THOMAS*
Marc BÉZIAT

PRINCIPAUX PARTENARIATS

Association La Mondiale Entraide*, Institut des Sœurs
Franciscaines Servantes de Marie*

(* bénévoles)

HISTORIQUE

1990 La Cour d' Assises des Alpes Maritimes condamne Véronique Akobé à 20 ans de prison. L' employée de maison ivoirienne est accusée du meurtre du fils de son employeur. Elle était régulièrement violée à la fois par le fils et par le père. Aucune peine n' est prononcée contre son employeur.

1993 Un couple de Béninois, travaillant 15 heures par jour pour 300 francs par mois au service d' anciens coopérants français, se présente dans un commissariat. Ils sont renvoyés dans leur pays par le premier avion. Les employeurs ne leur versent aucune indemnité.

1994 Création du Comité Contre l' Esclavage Moderne (CCEM) par Dominique Torrès

1995 Sarah Balabagan, condamnée à mort par un tribunal des Emirats Arabes Unis pour des faits similaires à ceux commis par Véronique Akobé, est graciée sous la pression de l' opinion internationale.

1996 La France assiste, au journal télévisé de France 2, à la libération de Mehret, une jeune éthiopienne exploitée dans la région parisienne dans des conditions indignes.

1998 La France commémore le 150ème anniversaire de l' abolition de l' esclavage en France et le cinquantenaire de la Déclaration Universelle des Droits de l' Homme. Le CCEM reçoit 80 signalements de situations d' esclavage en deux mois. Création d' antennes du CCEM à Bordeaux, Nice et Lyon.

1999 Premiers procès devant les juridictions correctionnelles, premières condamnations obtenues en France. Le CCEM est auditionné à Genève par la sous-commission des Droits de l' Homme de l' Organisation des Nations Unies. Dans le cadre d' un programme européen, le CCEM initie la création de comités en Belgique, Espagne, Italie et Autriche.

2000 Ouverture d' un appartement d' accueil d' urgence des victimes. Création de comités en Suisse et à Madagascar. Création d' antennes à Marseille et en Martinique. Le CCEM est auditionné par le Conseil de l' Europe. Le CCEM organise un colloque international "L' esclavage moderne et trafic des êtres humains : quelles approches européennes".

2001 Ouverture d' un lieu de jour pour les victimes. Le CCEM est entendu par la mission d' information parlementaire de l' Assemblée Nationale, dont il a grandement contribué à la création, sur les diverses formes contemporaines d' esclavage en France. Une mission d' information parlementaire de la Commission des Affaires Etrangères de l' Assemblée Nationale entend le CCEM sur le trafic des enfants au Bénin. Le CCEM participe au groupe de travail du Centre National d' Aide aux Victimes au Ministère de la Justice.

2002 L' Assemblée Nationale vote en première lecture à l' unanimité une loi réprimant plus sévèrement les délits constitutifs de l' esclavage. Une décision cadre relative à la lutte contre la traite des êtres humains est adoptée par le Conseil de l' Union européenne.

2003 L' article 32 de la loi sur la Sécurité intérieure, publiée au Journal Officiel le 19 mars, introduit une définition de la traite des êtres humains dans le code pénal.

2004 Le CCEM a dix ans. L' Organisation des Nations Unies commémore l' année internationale de lutte contre l' esclavage et son abolition.

LES SIGNALEMENTS REPERTORIES

292 cas signalés ont été répertoriés

Au total, 32 victimes ont été prises en charge par le CCEM

- **29** des signalements ont fait l'objet d'une prise en charge juridique par le CCEM dont **7** affaires impliquant une personne protégée par une immunité de juridiction
- **2** signalements concernent un retour au pays (OMI)
- **1** signalement est uniquement pris en charge socialement

3 signalements attendent l' accord de la victime pour porter plainte

5 dossiers, impliquant des personnes bénéficiant d' une immunité de juridiction, ont été transmis vers le service du protocole du Quai d'Orsay

39 dossiers sont en attente d' informations complémentaires par les signalants

106 signalements ont été étudiés puis réorientés vers d'autres structures compétentes pour les traiter :

- syndicats d'employés de maison ou syndicats de salariés d'entreprise en vue d'une procédure devant le Conseil des Prud'hommes, associations de droit des étrangers, associations de droit des femmes, associations partenaires à l'étranger, antennes du Comité (Bordeaux et Lyon), ALC (Nice), ou vers "Esclaves Tolérance Zéro" (Marseille)

107 signalements n'ont pas donné de suite, la plupart des victimes ne souhaitant finalement engager aucune procédure contre leur employeur

SUIVI JURIDIQUE

Bilan des procédures juridiques

Le service juridique du CCEM a assuré le suivi de 84 dossiers en 2004 (72 en 2003), dont 29 ont été pris en charge au cours de l'année (33 en 2003).

Nouveaux dossiers en 2004 : **29**

Affaires impliquant une personne protégée par une immunité de juridiction : **15**
Dont nouveaux dossiers en 2004 : **7**

PROCEDURES JUDICIAIRES

Dossiers en préparation (constitution du dossier après audition de la victime) : **4**
Signalement d' une victime mineure **1**

Enquêtes préliminaires : 23

Dont : 15 ouvertes en 2004
8 en cours et 1 classement sans suite

Informations judiciaires : 30

Dont : 7 en cours (années antérieures)
5 ouvertes en 2004 (4 plaintes avec constitution de partie civile)
16 achevées en 2004
2 ont abouti à un non-lieu (1 sur abandon de la victime)

Tribunal Correctionnel :

7 ordonnances de renvoi devant un tribunal correctionnel ont été rendues
4 condamnations ont été prononcées
1 procédure annexe

Cour d' Appel :

3 affaires sont pendantes devant une Chambre de l' Instruction
3 arrêts rendus par une Chambre de l' Instruction
2 affaires pendantes devant une Cour d' Appel
1 arrêt rendu par une Cour d' Appel

Cour d' Assises :

1 Arrêt
2 Mises en accusation

Cour de Cassation (Chambre criminelle) : 4

Cour Européenne des Droits de l' Homme 1

Dossiers en exécution : 5

Médiations : 2

PROCEDURES CIVILES

Conseil des Prud' hommes :

2 affaires sont en cours
1 condamnation a été prononcée

Cour d' Appel (chambre sociale) :

1 arrêt a été rendu
2 affaires sont en cours

Cour de Cassation (chambre sociale) :

1 désistement

1 affaire en cours

Procédures annexes : 4

Si le nombre de dossiers d'esclavage justifiant une prise en charge juridique reste stable d'une année sur l' autre, on remarque en revanche une évolution du type de signalement reçu habituellement par le CCEM. Aux signalements de proches ou témoins directs de situations d'exploitation a succédé une majorité de demande d'informations émanant de travailleurs sociaux - ou plus généralement d'institutions - qui cherchent à acquérir une grille de lecture des situations dont ils ont connaissance dans le cadre de leur mission.

Le fonctionnement du service juridique a par ailleurs légèrement évolué dans son fonctionnement. Il s'est désormais octroyé l'appui régulier d'un capitaine de police à la retraite, qui intervient à la fois comme conseil dans l'appréciation de certaines situations complexes et comme enquêteur en préalable à l'introduction des procédures judiciaires.

Il apparaît en effet que l'issue des procédures pénales en matière d'esclavage est plus que jamais étroitement liée à la capacité du Comité et des services de police à réunir des éléments de preuve de la situation **dès sa** dénonciation. Cette difficulté particulière et la nécessité subséquente d'une enquête préliminaire longue et approfondie conduisent désormais les commissariats de police à encourager les signalements auprès des Procureurs, afin de travailler dans le cadre d'instructions écrites. On constate par ailleurs que les parquets procèdent désormais dans une large mesure à l'ouverture d'une information judiciaire dans ce type de dossiers – ce qui allonge la durée de la procédure et donc de la prise en charge des victimes par notre association. Ils font en revanche appel en priorité, au stade de l'enquête préliminaire, aux services de police locaux, et plus rarement aux services spécialisés tels que la Brigade d' Enquête des Atteintes aux Personnes ou les Renseignements Généraux.

S'agissant par ailleurs des condamnations pénales prononcées en matière d'esclavage, les peines tout à fait modérées venant sanctionner les agissements esclavagistes se confirment dans les jugements ou arrêts intervenus en 2004 (peines d'emprisonnement variant de 3 à 6 mois avec sursis, pour des situations d'asservissement s'écoulant sur plusieurs années). Le CCEM ne peut que déplorer cette réalité. Celle-ci est une conséquence directe de l'appréhension du phénomène d'asservissement par le droit pénal français, qui le saisit par divers délits ajoutés les uns aux autres en dehors de toute prise en compte globale de la situation d' esclavage. C' est le coeur du débat qui a lieu devant la Cour européenne des droits de l' Homme dans le cadre de la requête déposée dans l' affaire d' Henriette Siliadin.

Il convient en outre de relever que la première affaire d'esclavage jugée par une Cour d'Assises a été sanctionnée, sur le terrain du délit d'"aide à l'entrée et au séjour irrégulier" d'un ressortissant étranger (délict qui ne peut donner lieu à l'octroi de dommages et intérêts à la victime), d'une peine d'emprisonnement de 5 ans avec sursis pour l'asservissement pendant 8 années d'une mineure âgée de moins de 15 ans lors de son introduction sur le territoire national.

Enfin, l'année 2004 a été marquée par une appréciation contradictoire des magistrats de la capacité de notre association à se constituer partie civile. La 31^{ème} Chambre correctionnelle du Tribunal de Grande Instance de Paris a déclaré recevable et fondée la constitution de partie civile du CCEM dans une affaire d'esclavage jugée le 28 novembre 2003; alors que dans un autre dossier d'esclavage, le CCEM a fait appel de la décision d' un juge d'instruction qui déclarait irrecevable par principe la constitution de partie civile du Comité. La Cour d'Appel de Riom a confirmé cette position et la question fait l'objet d'un pourvoi en Cassation.

Les procédures de régularisation de situations administratives

Dossiers suivis : 20

Demandes introduites en 2004 : 8

Nombre de Cartes de Séjour Temporaire (CST) directement accordées : 2

Autorisations provisoires de séjour (APS) en cours: 10

Sur 10 APS, 3 l' ont été sans autorisation de travail.

Nombre d' APS ayant découlé sur une CST 4

L' année 2004 a été marquée en premier lieu par un renforcement de la prise en considération par le Ministère de l' Intérieur du statut particulier des victimes parties civiles dans une procédure judiciaire. La "sortie" d' une victime d' un centre de rétention ou l' attribution d' une APS à une autre victime, qui faisait l' objet d' une mesure d' éloignement avant l' introduction de la procédure judiciaire, en sont l' illustration.

Par ailleurs, le CCEM a particulièrement porté ses efforts, sans grand succès, auprès des différents services compétents (Direction Départementale du Travail et de l' Emploi, Direction des Populations et des Migrations) pour obtenir l' attribution systématique pour les victimes d' une autorisation de travail accompagnant les APS, et pour étendre l' accès des formations rémunérées par le CNASEA aux titulaires d' APS accordées sur le fondement de l' existence d' une procédure judiciaire pour faits d' esclavage.

L' ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

En 2004, **64** personnes, dont **34 nouvelles**, ont été reçues par le service social : **58** femmes et **6** hommes.

Sur ces **34** nouvelles personnes rencontrées :

- **14** bénéficient à ce jour d'une prise en charge globale (à savoir administrative, juridique et sociale)
- **17** ont été reçues conjointement avec le service juridique à l' occasion d' un premier entretien d' évaluation
- **1** est uniquement suivi par le service social
- **2** ont été orientées vers l'Office des Migrations Internationales (OMI) pour un retour au pays.

L' activité représente un total de **372 entretiens individuels**, auxquels s'ajoutent **27 accompagnements de proximité** (par exemple : démarches pour obtenir l'Aide Médicale Etat, convocations de la police, consultations chez le médecin), **28** démarches dans le cadre d'**enquêtes** ou de **premiers entretiens** (avec une collègue du service juridique) et **20** réunions de synthèse avec des partenaires.

Le service social a également reçu **10 étudiants** pour la plupart en formation dans le secteur social.

Outre ses interventions directes auprès des victimes, l'assistante sociale doit également gérer l'appartement d'urgence, le réseau de familles d'accueil et être disponible pour les bénévoles et les partenaires privilégiés.

Dans la plupart des cas, le CCEM prend en charge les victimes pendant plusieurs années, jusqu'à ce qu'un jugement soit rendu. Les interventions sociales doivent donc s' adapter à chaque étape de leur parcours personnel.

L'accès au droit de santé, au début de la prise en charge, reste une priorité. Nous avons pu développer un partenariat qui permet aux personnes que nous suivons de bénéficier sans tarder de l'Aide Médicale Etat (AME).

L'aide financière que nous accordons aux victimes ainsi que la possibilité d'être accueillies dans notre appartement leur permettent d'évoluer dans un environnement relativement protégé. Il est très important qu'elles aient conscience du caractère exceptionnel de ce type d'aide, quasi inexistant ailleurs.

Malgré cette protection elles ont besoin d'un cadre pour se reconstruire et envisager leur avenir. La perspective d'un procès contre leur ancien employeur ou la possibilité d'obtenir un titre de séjour leur permettent d'avancer à leur rythme. Nous devons être en mesure de leur proposer un soutien psycho-éducatif, parfois quotidien, de les rassurer et de les informer régulièrement de l'évolution de leur prise en charge en ne faisant surtout aucune promesse.

L'obtention d'un titre de séjour, même provisoire, assorti d'une autorisation de travail reste la condition indispensable au bon déroulement d'un véritable projet d'insertion et d'autonomie.

L' attente est souvent longue. Ces personnes doivent faire preuve de beaucoup de patience et de courage pour se confronter à la vie des "sans papiers", pour ne pas sombrer dans la dépression que ne peut qu'accentuer l'oisiveté.

Cette année encore, nous remarquons une plus grande exigence des organismes quant au titre de séjour pour avoir accès à certaines formations, notamment celles financées par la CNASEA. Ne pas

pouvoir participer aux "plateformes linguistiques et découvertes des métiers" est un obstacle à l'intégration socio-professionnelle de ces jeunes adultes qui, pour la plupart, ont un niveau scolaire très faible et, surtout, insuffisant pour prétendre intégrer d'autres formations.

Au regard de l'hébergement, les personnes en possession d'un titre de séjour sont orientées sur des structures de droit commun, de type CHR, adapté si possible à leur âge, projet et activités.

L'Appartement :

Depuis janvier, **13** personnes ont été accueillies dans l'appartement. Elles sont actuellement six résidentes. Sœur Leela et Soeur Elisabeth, de l'Institut des Sœurs Franciscaines Servantes de Marie, ont assuré cette année encore une présence quotidienne en soirée et la nuit. Leur présence et leur investissement aux côtés du CCEM ont apporté une nouvelle dynamique dans ce lieu. Les règles de vie sont beaucoup plus respectées et les résidentes se sentent en sécurité et en confiance.

Les Familles d'Accueil :

Elles sont environ une quinzaine à proposer de partager leur quotidien avec une victime. Depuis janvier, trois nouvelles familles, domiciliées à proximité de Paris, ont rejoint notre réseau.

Nous avons organisé au total **7 séjours**, d'une durée allant de quelques jours à plusieurs mois, pour six personnes concernées. Au 31/12/04, trois jeunes femmes et un homme étaient accueillis dans ces familles.

L'assistante sociale a effectué **17 visites** à domicile et a des contacts téléphoniques réguliers tant avec les familles qu'avec la personne accueillie.

Alphabétisation, cours de Français Langue Etrangère, Remise à niveau et soutien scolaire

Toute personne nouvellement prise en charge par le service social rencontre rapidement Madame Bernard pour un bilan scolaire. Il permet une meilleure orientation vers les associations qui proposent aux personnes sans titre de séjour des cours de français.

En 2004, ces cours ont concerné **14 personnes**. Toutes ont pu être orientées vers des associations proches de leur lieu d'hébergement et ont bénéficié de cours adaptés à leur niveau. Par ailleurs, certaines personnes (**5**), selon leur niveau, ont eu des cours d'informatique auprès des bénévoles de l'Association La Mondiale Entraide.

Au cas par cas, nous pouvons également proposer un soutien scolaire individuel dans les locaux du CCEM. Une jeune femme, actuellement en formation, est régulièrement aidée en français et mathématiques. Trois autres ont demandé une aide pour rédiger une lettre de motivation en vue d'une recherche d'emploi et pour préparer les entretiens d'embauche. Ces activités sont possibles grâce à la disponibilité et à la gentillesse des bénévoles.

Mission Locale / ANPE et Formation

L'orientation vers une mission locale ou l'ANPE est possible pour les personnes qui ont un titre de séjour, provisoire ou définitif, assorti d'une autorisation de travail (à noter toutefois les difficultés rencontrées par les personnes titulaires d'une APS qui souhaitent suivre une formation).

4 personnes ont suivi cette année une "Plateforme linguistique, découverte des métiers" et **3** sont en cours de formation qualifiante.

Certaines préfèrent trouver rapidement un emploi sans passer par une formation afin d'être plus rapidement autonome. Cela dépend notamment de leur âge, de leur parcours antérieur et de leur vie actuelle.

Les Bénévoles et les Partenaires

Sarah Ali et Aline Adou animent le local de jour, situé dans le 13^{ème} arrondissement, en proposant des ateliers de danse le week end.

Monsieur Jean Paul Laffay, président du Club des Dirigeants des Grands Hotel de Paris, a rencontré certaines jeunes femmes et a proposé, pour celles en situation régulière, des opportunités d' emploi dans l'hôtellerie.

Le service social a participé à **15 rencontres** avec les différents partenaires cités.

3 jeunes femmes et **1** homme se sont mariés cette année. Ils mènent aujourd'hui une vie indépendante. Ils travaillent, nous sollicitent ponctuellement, surtout pour un conseil mais restent en lien avec le service juridique.

Il y a eu **6** naissances en 2004.

LE DEVELOPPEMENT DU CCEM

EN REGION

Bordeaux

L' antenne fêtait ses 5 ans cette année. Depuis sa création, les bénévoles ont eu à connaître 15 situations qui ont fait l' objet de 11 interventions à divers titres ou prises en charge.

En 2004, l' antenne s'est chargée : au mois de juin, de l' affaire de gens du voyage qui ont été mis en examen en Dordogne; d' une Marocaine de 26 ans forcée à travailler dans les vignes et au domicile de ses employeurs en Gironde depuis l' âge de 13 ans mais qui n' a pas porté plainte; du dossier signalé fin 2004 au Procureur concernant la situation en banlieue de Bordeaux d' une Ivoirienne de 21 ans.

Par ailleurs, un partenariat local avec la Cimade et l' association Astrée a abouti au soutien de deux jeunes maghrébines et à l' étude d' autres signalements finalement réorientés. A noter que plusieurs autres situations, relevant de l' esclavage moderne, ont été directement prises en charge par les pouvoirs publics.

Une bénévole de l' antenne du CCEM est entrée cette année au Conseil d' Administration du Centre d' Information des Femmes.

Lyon

En février, une interview sur les ondes de Radio Pluriel a permis de mettre l' accent sur les lacunes de la législation française quant à l' incrimination spécifique concernant l' esclavage moderne. L' activité de cette année a été particulièrement centrée sur la situation d' un couple d' Equatoriens que l' antenne a soutenu. L' employeur avait été condamné en première instance en 2003 et la Cour d' Appel devait entendre l' affaire en décembre 2004. Finalement elle a été renvoyée à janvier 2005. Le couple a obtenu un titre de séjour provisoire assorti d' une autorisation de travail.

Martinique

Une antenne du CCEM a été mise en place en décembre 1999. Le CCEM partage le local de la Ligue des Droits de l'Homme, à raison de deux permanences par mois. Toutefois, l' éloignement est un frein au développement d' actions concertées avec notre siège.

EN EUROPE

Depuis décembre 1998, le CCEM était engagé avec d' autres partenaires européens dans différents programmes Daphné financés par la Commission Européenne. Aucun financement n' avait été sollicité pour l' année 2004.

Au mois d' octobre, Georgina Vaz Cabral, bénévole du CCEM (excoordinatrice du programme Daphné) s' est rendue à Bruxelles, à l' invitation du groupe d' experts la Traite des Etres Humains, afin d' y étudier le projet de rapport de ce groupe de travail qui doit remettre son document final à la Commission européenne. Enfin, le CCEM suit l' évolution du projet de texte de la Convention sur la Traite des êtres humains que le Conseil de l' Europe entend adopter dans les prochains mois.

A la demande d' AntiSlavery International (ASI), le CCEM a organisé, à la Maison des Associations du 19^{ème} à Paris en novembre, la remise du Prix annuel d' ASI à l' organisation nigérienne Timidria par M. Joël Thoraval, président de la Commission Nationale Consultative des Droits de l' Homme. Cette cérémonie s' est déroulée devant des représentants de l' ambassade du Niger, mais aussi devant des membres d' organisations intergouvernementales et du Ministère des Affaires Etrangères.

A MADAGASCAR

Le suivi sur les dossiers pris en charge à Paris est toujours remarquable. L' assistance aux familles et la réinsertion sociale des victimes rentrées au pays pèsent particulièrement lourd dans les missions du CCEM-Madagascar. Le CCEM-Madagascar veille notamment de près aux poursuites engagées à Madagascar pour faire aboutir l' exécution de certains jugements prononcés par un tribunal en France. L' activité de l' année 2004 est fortement marquée par le manque de moyens financiers pour assurer pleinement sa mission, en particulier la réinsertion sociale des victimes ou des familles de victimes. Cela a eu notamment comme conséquence grave l' arrêt des aides à la scolarisation des enfants de la famille de Lila, une victime décédée par suite aux mauvais traitements infligés par son employeur en France. En dépit de ces difficultés, Odette, Hermann, Sylviane, Véronique, Madeleine ou Modestine ont pu bénéficier d' aides financières sous forme de prêts afin d' investir une nouvelle activité génératrice de revenus. Pour d' autres victimes, l' action s' est essentiellement fondée sur un soutien personnel, en aidant à la recherche d' emploi ou sur l' accès aux soins ou à une aide psychologique. Par ailleurs, le CCEM-Madagascar a poursuivi ses activités d' information et de sensibilisation du public sur les risques encourus par les personnes désireuses de partir travailler à l' étranger. Le CCEM-Madagascar est membre de la plate-forme du "Groupe de travail sur les droits de l' Homme de Madagascar", et répond souvent aux nombreuses sollicitations d' autres organisations de défense des droits de l' homme.

LA LETTRE TRIMESTRIELLE "ESCLAVES, ENCORE"

Bulletin destiné aux adhérents de l' association et moyen d' information vers le grand public, cette publication est largement diffusée avec toute demande de documentation. Les 3000 exemplaires sont financés sur les fonds propres du CCEM. Chaque numéro est accompagné d' une lettre d' information sur l' activité et les finances du CCEM. Avec le numéro 20 du mois de février était jointe une lettre d' appel à un soutien exceptionnel qui a permis de recevoir plus de 16 500 euros de dons.

UNE MEDIATISATION CONSTANTE

Cette année encore, le CCEM a bénéficié d' un intérêt médiatique important à la fois de la part de la presse écrite et de la presse audiovisuelle, notamment à l' occasion des débats judiciaires de certaines affaires.

Faute de disponibilité, nous ne pouvons pas répondre à toutes les sollicitations qui nous sont faites pour des débats ou conférences sur l' esclavage moderne. Toutefois certaines opportunités incitent les membres du Bureau ou des permanents à se libérer pour participer à ces événements. En septembre, à la suite d' un spectacle organisé, réalisé et joué par des bénévoles en juin à Fessenheim, le CCEM s' est vu remettre à l' occasion d' une soirée, un chèque de soutien dont le montant a été perçu sur les entrées payantes. En octobre, un membre du CCEM s' est rendu à une conférence à Bâle, à l' invitation de l' organisation Terre des Hommes Suisse, pour y présenter le travail du CCEM et évoquer l' esclavage domestique des mineurs en France. De même, en novembre, à l' invitation de la ville d' Evry (91), le CCEM a participé à une journée de sensibilisation sur le thème de l' esclavage d' hier et d' aujourd' hui.

Les demandes de documentation sont constantes, notamment de la part des jeunes des lycées et

collèges. Pour y faire face, la plaquette de présentation des activités du CCEM et les affichettes issues de l' exposition "L' Europe unie contre l' esclavage" remplissent leur rôle de façon satisfaisante. Les affichettes, exposées à la Bibliothèque du Palais des Nations à Genève, en Suisse, ont suscité le projet de les reproduire prochainement dans une brochure d' information du Fonds de contribution volontaire sur les formes contemporaines d' esclavage des Nations Unies.

L' exposition "L' Europe unie contre l' esclavage" circule depuis le mois d' octobre jusqu' à la fin du mois de janvier 2005 dans le réseau Provence du Mouvement Européen International.

Enfin, le site du CCEM sur Internet, accessible par la page **www.esclavagemoderne.org**, ainsi que le site **www.victims-of-trafficking.org**, initié par le programme Daphné, sont toujours tributaires d' une mise à jour régulière. C' est pourquoi, il a été décidé de restructurer l' ensemble du site et de simplifier les procédures de mises à jour. Pendant trois mois, un bénévole s' est attelé à cette tâche. La mise en ligne du nouveau site du CCEM est intervenue au début de l' année 2005.

LES FINANCES

L' exercice 2004 se solde par un excédent de 22 998 € . Le total des charges s' élèvent à 275 639 € (dont 221 560 € consacrés à l' assistance aux victimes) , le total des produits à 298 637 €. Cet excédent correspond à la subvention de la Fondation suisse Pro Victimis : cette dernière qui avait proposé d' allouer au CCEM une dotation exceptionnelle de 45 000 € pour l' aider à apurer son passif (à condition que les pouvoirs publics s' engagent aussi à nos côtés), a versé 50% de ce soutien. Motivée par la générosité des nombreux donateurs du CCEM qui avaient contribué pour 16 500 € à un appel à don exceptionnel, la fondation Pro Victimis n' attend qu' un signe des pouvoirs publics pour finaliser son engagement en 2005. L' exploitation de l' année 2004 a été donc juste équilibrée, et ce malgré la défection du Conseil Régional d' Ile -de-France en fin d' année : ce sont 20 000 € qui nous ont fait défaut . Cet équilibre est dû au maintien des subventions publiques au niveau de 2003. Tous nos remerciements au FASILD qui, par une subvention supplémentaire de 10 000 € fin décembre, a permis au CCEM de ne pas être déficitaire et de compenser partiellement la carence du Conseil Régional d' Ile -de-France. N' oublions pas de citer l' aide fidèle de la Fondation VINCI et du Secours Catholique. Du côté de la trésorerie, l' année 2004 s' est mieux terminée que l' année dernière puisque nous n' avons pas eu à utiliser le découvert bancaire autorisé.

Nous avons en partie reconstitué les Fonds propres du CCEM (- 19 996 € fin 2004, -42 993 € fin 2003) mais notre exploitation reste cependant fragile. Nous devons nous atteler à une recherche dynamique de nouveaux partenaires publics et privés, particulièrement auprès des collectivités territoriales. La réussite de cet objectif permettrait à notre association de continuer à redresser les Fonds associatifs, malgré la difficulté de réduire les charges qui sont actuellement peu compressibles.

VIE INTERNE DU COMITE

L' organisation

Le CCEM a compté cette année cinq salariés permanents jusqu' au mois de novembre, date à laquelle Mathilde de Maillard-N' Diaye a quitté le service juridique du CCEM pour reprendre son métier d' avocate. Elle a été remplacée par Angèle Najjar à la fin janvier 2005. Une bénévole, Lucette Meusnier, vient deux fois par semaine renforcer cet effectif et aider à diverses tâches de secrétariat administratif. Enfin, en partenariat avec la Fondation Vinci, Mme Jean, comptable confirmée, a continué à tenir la comptabilité de l' association.

Françoise Di Folco, la plus ancienne des bénévoles du CCEM, nous a quittés le 11 juin après un douloureux et long combat contre la maladie. Enfin, Marie-Claire Mendès-France, ancienne coprésidente du CCEM en 1994, s' est éteinte le 28 juin à l' âge de 83 ans.

Assemblée générale, Bureau exécutif et Conseil d' administration

Le Bureau Exécutif, assisté de la directrice, se réunit généralement chaque mois et passe en revue les différentes activités du Comité. Le Conseil d' administration s' est réuni trois fois au cours de l' année. L' Assemblée générale de l' association s' est tenue à la Mairie du 9^{ème} arrondissement le 16 juin 2004 et a approuvé le rapport moral et financier ainsi que les comptes de l' exercice 2003. Trois nouveaux membres ont été élus au Conseil d' administration : Franceline Lepny, Avocate ; Christine Lazerges, Professeure de droit et ancienne Vice-présidente de l' Assemblée Nationale ; et Hubert Prévot, Président de l' association Primo Lévi et ancien Maître de requêtes à la Cour des comptes.